Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260409-DELIB_2026_009-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2026-009
SÉANCE DU 9 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 avril à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 2 avril 2026 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Quentin LE GAILLARD, Maire.

Étaient présents :
M. Quentin LE GAILLARD, M. Claude GUILLOU, Mme Sophie HELIAS, M. Patrick LAMOUR, Mme Ludivine CRUAU, M. Nils GUILLOU, Mme Fabienne LE CALVEZ, M. Luc LESAGE, Mme Eléna PATY, M. François LE TOLLEC, Mme Tiphaine MAREC, Mme Marie-Christine HASCOËT, M. Jean-Claude DECAN, M. Mario STELLA, Mme Martine CLAUDEL, M. Serge LE BEUZE, M. Philippe COUILLARD, Mme Muriel LE PAGE, Mme Valérie GUILLOU, M. Pascal JAOUEN, M. Didier LE CORRE, M. Yann LE GOFF, M. Anthony MINIER, Mme Claire MALLEJACQ, Mme Marie PERON, Mme Julie LEROY, M. Gilbert LE BRIS, Mme Céline LE TENDRE, Mme Nathalie RENAULT, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, Mme Manon ROSARIO, M. Mikhaël POMMIER.

Pouvoirs :
Mme Nancy THOMAS donne pouvoir à M. Yann LE GOFF,
M. Antony LE BRAS donne pouvoir à Mme Nathalie RENAULT.

Secrétaire de séance : M. Claude GUILLOU

Nombre de conseillers : 35 en exercice, 33 présents, 35 votants.

PV séance précédente : Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2026 a été adopté par 35 voix POUR

Publication par voie d'affichage du 14 avril 2026 au 14 juin 2026

DÉSIGNATION DES MEMBRES ÉLUS AU CONSEIL LOCAL DE LA VIE ASSOCIATIVE

Mme Ludivine CRUAU, adjointe au Maire, expose :

OBJET DE LA NOTE :
Désignation des quatre représentants élus au Conseil Local de la Vie Associative, membres du comité de coordination.

CONTEXTE ET CADRE JURIDIQUE :
Le Conseil Local de la Vie Associative (CLVA) a été créé par délibération du Conseil municipal du 3 avril 2024 et institué lors de l'assemblée plénière du 21 mai 2024. Dans une volonté de contribuer au développement de la vie associative, le CLVA est un espace de dialogue, de consultation mutuelle, il est aussi une instance de co-construction entre la municipalité et les associations concarnoises.
Il est composé de 3 instances : le comité de coordination, les groupes de travail, l'assemblée plénière.
Les associations et élus représentés, en s'inscrivant aux instances du CLVA, se reconnaissent dans le cadre et les valeurs posées dans la charte des valeurs.

Le comité de coordination est l'instance de gouvernance du CLVA. Il est composé de 12 représentants associatifs élus pour 3 ans, et de 4 élus municipaux pour la durée de leur mandat, représentant les 4 secteurs suivants :

- Sports et nautisme : 3 représentants associatifs, un élu municipal
- Vie locale : 3 représentants associatifs, un élu municipal
- Culture : 3 représentants associatifs, un élu municipal
- Social et santé : 3 représentants associatifs, un élu municipal

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260409-DELIB_2026_009-DE

Il convient donc de désigner les représentants élus municipaux au Conseil Local de la Vie Associative, membres du comité de coordination.

ANNEXES :

- Présentation du CLVA
- Règlement intérieur du CLVA
- Charte des valeurs du CLVA

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **27 voix POUR**
8 CONTRE
(MMES LE TENDRE, RENAULT, DUPUY, ROSARIO, MM LE BRIS, LE BRAS, LE BON, POMMIER)

- Désigne en son sein quatre représentants élus au Conseil Local de la Vie Associative, membres du comité de coordination :

Sport et nautisme : Anthony MINIER
Vie locale : Claire MALLEJACQ
Culture : Nancy THOMAS
Social et santé : Philippe COUILLARD

- Autorise le Maire à signer la charte des valeurs du CLVA

A Concarneau, le 10 avril 2026,
Le Maire,
Quentin LE GAILLARD

Mairie de Concarneau Finistère